

Séance du **20 juin 2024**

Présidence : **Mme Sabrina Berrocal**, présidente

Demande d'un crédit de CHF 12'203'000.— au total pour la construction d'un collège provisoire modulaire en bois sur le site des Galeries du Rivage - Clause d'urgence, article 52 du règlement du Conseil communal (2024/P23)

Rapport : Mme Marianne Ghorayeb

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 23/2024, du 27 mai 2024, concernant la « Demande d'un crédit de CHF 12'203'000.— au total pour la construction d'un collège provisoire modulaire en bois sur le site des Galeries du Rivage »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de considérer le préavis N° 23/2024 comme urgent au sens de l'art. 52 du règlement du Conseil communal de Vevey ;
2. d'accorder un crédit d'ouvrage de CHF 12'203'000.— TTC pour la construction d'un collège provisoire modulaire en bois sur le site des Galeries du Rivage ;
3. de financer ces dépenses par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements ». Si nécessaire, cette dépense sera financée par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
4. d'amortir les crédits demandés selon les règles du MCH2 ;
5. de prendre acte que les subventions seront portées en déduction du crédit accordé lors du décompte final ;
6. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires au budget 2024, pour la période de septembre à décembre, relatifs à l'engagement d'un-e chargé-e de projet au service Bâtiments, gérance et énergie pour le développement des projets en cours et leur réalisation – Compte 300.30111 : CHF 55'000.— ;
7. de charger la Municipalité d'inscrire aux budgets 2025 et suivants les montants relatifs et découlant de :
 - 7.1. l'exploitation du collège provisoire modulaire en bois sur le site des Galeries du Rivage ;
 - 7.2. l'engagement d'un-e chargé-e de projet au service Bâtiments, gérance et énergie pour le développement des projets en cours et leur réalisation.

Ainsi délibéré en séance du **20 juin 2024**.

Adopté à une très large majorité (deux abstentions).


Pour extrait conforme le 21 juin 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
la Présidente


Sabrina Berrocal



la Secrétaire


Carole Dind